FOUNDATIONAL ACCOUNTING AND FINANCIAL MANAGEMENT SKILLS ENHANCEMENT (FASE) ATELIER DE RESTITUTION

PRÉSENTATEUR: HAMADE OUEDRAOGO

EXPERT COMPTABLE DIPLÔME

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL- ACS BURKINA











Modalité de formation des étudiants : Partenariats avec des prestataires de formation, formation à distance

Le Certificat du Technicien comptable du Burkina sera mis en œuvre par l'ONECCA en partenariat avec l'Université Joseph KI ZERBO, la Chambre de Commerce et le Patronat Burkinabé.

Les impétrants sont des titulaires de BAC + 3. Le certificat est destiné à améliorer leurs compétences en comptabilité, fiscalité, organisation et méthode. Des soft skills et un stage pratique seront également donnés pour parfaire leur pratique professionnelle et leur leadership.

Chaque certificat a une durée de **120-150h** (hors stage de 3 mois en cabinet). La formation sera en présentiel mais à terme une option en ligne est envisagée





Accréditation et Promotion du certificat

Accréditation de la qualification dans le pays :

Le Certificat du Technicien comptable du Burkina ne fera pas l'objet d'accréditation par le Ministère. Les impétrants seront titulaires d'un diplôme déjà reconnu par l'Etat et le certificat sera de plus nécessaire pour s'adapter aux besoins réels du monde professionnel.

Promotion du certificat :

Une stratégie de communication détaillée en huit (8) axes majeurs a été adoptée avec un budget détaillé. Dès le démarrage, un plan opérationnel de communication sera élaboré



Modèle d'affaires et Gouvernance du Certificat comptable du Burkina

- Le modèle d'affaires sur 5 ans adopté par l'ONECCA-BF présente les caractéristiques suivantes :
 - ❖ 1 000 impétrants formés sur 5 ans
 - ❖ des dépenses d'investissement comprises entre 50 et 650 millions (avec une hypothèse de construction du siège de l'institut).
 - ❖ Exceptée la 1ère année en hypothèse basse, l'exploitation sera rentable sur toute la période et quelle que soit l'hypothèse retenue (haute, moyenne et basse) et avec ou sa construction.

■ En matière de Gouvernance, l'Institut sera crée et géré par l'ONECCA. Il disposera d'une autonomie de gestion et avec un Conseil d'administration. Des protocoles d'accord seront signés avec les différentes parties prenantes.

